



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 47172

Texte de la question

M. Jean-Jacques Delvaux attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur la situation du secteur du bâtiment et des travaux publics au regard des conditions climatiques de cet hiver. En effet, le froid exceptionnellement intense et persistant qui a sévi sur notre pays a entraîné la paralysie de nombreux chantiers et corrélativement l'interruption des activités des entreprises. Cette inactivité vient accroître les difficultés financières de ces entreprises, dont un grand nombre de PME, dans un contexte de crise économique frappant durement le secteur concerné. De surcroît, compte tenu du caractère exceptionnel et difficilement prévisible de telles conditions climatiques, de nombreuses sociétés ont signé des contrats dépourvus de clause intempérie, les exposant ainsi à des pénalités lorsque le chantier n'est pas terminé dans les délais prévus. Aussi, compte tenu de ces circonstances exceptionnelles, il lui demande s'il est envisagé de faire annuler ces pénalités, et plus généralement si des mesures d'aides sont prévues en faveur des PME du bâtiment et des travaux publics les plus durement éprouvées.

Texte de la réponse

Les conditions climatiques de cet hiver ont perturbé l'exécution d'un certain nombre de chantiers de bâtiment et de travaux publics et parfois provoqué leur arrêt. En outre, la mise en place de barrières de dégel, consécutive à ces intempéries, a pu entraîner des difficultés, notamment d'approvisionnement par les entreprises. Aussi le ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme vient-il d'adresser le 5 février dernier à l'ensemble de ses services une lettre-circulaire relative aux conséquences des intempéries sur l'exécution des marchés publics de travaux. Il est demandé aux services d'examiner avec bienveillance les demandes de prolongation de délais adressées par les entreprises afin d'éviter l'application des pénalités de retard prévues par les marchés.

Données clés

Auteur : [M. Delvaux Jean-Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47172

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 198

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2103